

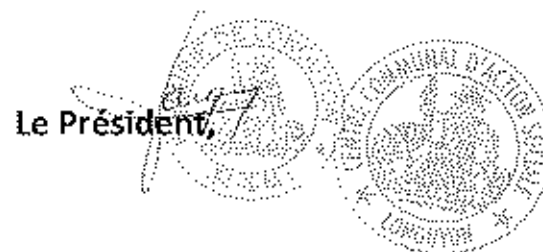


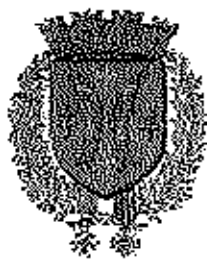
VILLE DE LONGUYON

Le Président du centre communal d'action sociale de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 4^{ème} Trimestre 2018 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 07-01-2019

Le Président,





Ville de Longuyon

Recueil des Actes Administratifs

-oo0oo-

4^{ème} Trimestre 2018

Publié le : 07-01-2019

DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2018

| | |
|--------------------------------------|---|
| Règlement de formation | 1 |
| RIFSEEP | 2 |
| Convention CDG54-Médiation préalable | 3 |
| Décision modificatrice 1 | 4 |
| Bourse au permis de conduire | 5 |
| | |

| | |
|--------------------|--|
| DÉPARTEMENT | |
| MEURTHE ET MOSELLE | |
| ARRONDISSEMENT | |
| BRIEY | |
| CANTON | |
| LONGUYON | |

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2018

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 17 |
| de Présents | 12 |
| de Votants | 15 |

Le VINGT HUIT NOVEMBRE Deux Mille dix-huit, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 06 AVRIL, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

| |
|------------------------|
| OBJET |
| N°18/05/01 |
| REGLEMENT DE FORMATION |

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ V BRETAR/ M BORASO/ M STUPKA/ JM PETIT / Y CAPUANO/ M THOMANN/ M CHOLLE / JM MASSA/ AM TROMBINI

Pouvoirs : C PERCHERON à M BORASO / A LEROY à J SAILLET/ A FURLANI à M STUPKA

Absents : C GOEURY/ H DEVILLE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 3 DECEMBRE 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 NOVEMBRE 2018



Le Président,

Le règlement de formation permet de clarifier et de définir les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la formation au sein du CCAS de la Ville de LONGUYON

- Il constitue un outil de sensibilisation et de communication sur la politique de formation interne.
- Il complète les textes de lois concernant les choix et la mise en œuvre de la politique formation.

Il a une mission d'information des agents sur leurs droits et obligations en matière de formation, et de conseil dans leur choix de parcours
Le projet de règlement a été soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, laquelle a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
DECIDE de Valider le règlement de formation

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 3 DECEMBRE 2018

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE



| |
|--|
| DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE |
| ARRONDISSEMENT BRIEY |
| CANTON LONGUYON |

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2018

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 17 |
| de Présents | 12 |
| de Votants | 15 |

Le VINGT HUIT NOVEMBRE Deux Mille dix-huit, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 06 AVRIL, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

| |
|----------------|
| OBJET |
| N°18/05/02 |
| RIFSEEP |

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ V BRETAR/ M BORASO/ M STUPKA/ JM PETIT / Y CAPUANO/ M THOMANN/ M CHOLLE / JM MASSA/ AM TROMBINI

Pouvoirs : C PERCHERON à M BORASO / A LEROY à J SAILLET/ A FURLANI à M STUPKA

Absents : C GOEURY/ H DEVILLE

Le RIFSEEP devrait permettre de

- Mieux maîtriser le régime indemnitaire pour mieux maîtriser la masse salariale dans un contexte budgétaire contraint
- Renforcer l'attractivité de la collectivité et fidéliser les agents donnant satisfaction
- Garantir une cohérence dans les rémunérations et améliorer la rémunération des bas salaires
- Favoriser la motivation des agents, gage d'engagement, d'efficacité et diminuer l'absentéisme

Le Comité technique du CDG54 a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges le 24/09/2018 sur le projet de délibération (consultable dans le dossier) et l'installation des modalités du RIFSEEP au sein de la collectivité.

Ce nouveau régime indemnitaire sera applicable au 1/12/2018

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

- D'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions validées par le comité technique du CDG54
- D'appliquer la clause de sauvegarde, et de maintenir, aux agents concernés à titre individuel, leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 dans la limite de fonctions des agents
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

Pour copie conforme,

Fait à Longuyon, le 3 DECEMBRE 2018

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 3 DECEMBRE 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 NOVEMBRE 2018.

Le Président,




| | |
|--------------------|--|
| DÉPARTEMENT | |
| MEURTHE ET MOSELLE | |
| ARRONDISSEMENT | |
| BRIEY | |
| CANTON | |
| LONGUYON | |

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2018

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 17 |
| de Présents | 12 |
| de Votants | 15 |

Le VINGT HUIT NOVEMBRE Deux Mille dix-huit, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 06 AVRIL, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

| | |
|---|--|
| OBJET | |
| N°18/05/03 | |
| <u>Convention d'adhésion CDG54 - médiation préalable</u> | |

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ V BRETAR/ M BORASO/M STUPKA/ JM PETIT / Y CAPUANO/ M THOMANN/ M CHOLLE / JM MASSA/ AM TROMBINI

Pouvoirs : C PERCHERON à M BORASO / A LEROY à J SAILLET/ A FURLANI à M STUPKA

Absents : C GOEURY/ H DÉVILLE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 3 DECEMBRE 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 NOVEMBRE 2018

La Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^è Siècle prévoit la possibilité d'expérimenter pour 4 ans à compter de sa promulgation la Médiation Préalable Obligatoire pour les recours contentieux formés par les agents territoriaux concernant leur situation personnelle (IV de l'article 5 de la Loi 2016-1547 du 18 novembre 2016)

Le Décret 2018-101 du 16 février 2018 porte expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux. Ainsi, Avant tout recours contentieux formé par un agent, une médiation préalable obligatoire peut être mise en place sous l'égide du Centre de Gestion, en application de sa mission de conseil juridique prévue au 1^{er} alinéa de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Président à signer cette convention MPO

Pour copie conforme,

Fait à Longuyon, le 3 DECEMBRE 2018

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

Le Président,

| |
|-----------------------------------|
| DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE |
| ARRONDISSEMENT BRIEY |
| CANTON LONGUYON |

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2018

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 17 |
| de Présents | 12 |
| de Votants | 15 |

Le VINGT HUIT NOVEMBRE Deux Mille dix-huit, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 06 AVRIL, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

| |
|--------------------------------------|
| OBJET |
| N°18/05/04 |
| DECISION MODIFICATIVE N°1 |

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ V BRETAR/ M BORASO/ M STUPKA/ JM PETIT / Y CAPUANO/ M THOMANN/ M CHOLLE / JM MASSA/ AM TROMBINI

Pouvoirs : C PERCHERON à M BORASO / A LEROY à J SAILLET/ A FURLANI à M STUPKA

Absents : C GOEURY/ H DEVILLE

L'exécution budgétaire 2018 nécessite l'inscription des modifications budgétaires telles que présentées en annexe .

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 3 DECEMBRE 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 NOVEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'approuver les modifications budgétaires figurant en annexe

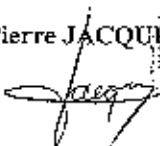

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 3 DECEMBRE 2018

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

Le Président,



| |
|--|
| DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE |
| ARRONDISSEMENT BRIEY |
| CANTON LONGUYON |

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2018

| | |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 17 |
| de Présents | 12 |
| de Votants | 15 |

Le VINGT HUIT NOVEMBRE Deux Mille dix-huit, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 06 AVRIL, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°18/05/05

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ V BRETAR/ M BORASO/M STUPKA/ JM PETIT / Y CAPUANO/ M THOMANN/ M CHOLLE / JM MASSA/ AM TROMBINI

Pouvoirs : C PERCHERON à M BORASO / A LEROY à J SAILLET/ A FURLANI à M STUPKA

Absents : C GOEURY/ H DEVILLE

Pour rappel :

- Sont concernés les longuyonnais âgés de plus de 18 ans lors du dépôt du dossier de candidature dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'IRPP ;
- Etre français ou avoir un titre de séjour valide ;
- Résider à Longuyon depuis au moins un an ;
- S'inscrire pour la première fois dans l'une des Auto-écoles de la Ville ayant signé la convention avec le CCAS;
- Avoir un projet en contrepartie (70 heures de bénévolat)
- pour une 1ère présentation au permis de conduire
- et étant à la recherche d'emploi

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 3 DECEMBRE 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 NOVEMBRE 2018

Le Président,



Jacque

Un Longuyonnais remplissant les conditions d'éligibilité a présenté sa candidature à l'obtention d'une bourse au permis de conduire, et se propose de réaliser des travaux d'entretien au sein de la résidence Automne Paisible pour 70 heures de bénévolat.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Président à signer la Convention de partenariat liant le CCAS au demandeur et de valider sa candidature au dispositif

Pour copie conforme,

Fait à Longuyon, le 3 DECEMBRE 2018

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

Jacque

